

Département des ressources humaines  
Service Développement des Ressources Humaines  
Pôle carrière et avancements au choix IT  
JYB/GR/MJ n°2025-036

## D E C I S I O N

### **LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Vu le code général de la Fonction Publique**

**Vu le code de la recherche**

**Vu le décret n°84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;**

**Vu le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État ;**

**Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;**

**Vu les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;**

**Vu l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des techniciens de la recherche, en sa séance du jeudi 27 novembre 2025 ;**

## D E C I D E

**Article 1 :** Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps au choix des **techniciens de la recherche** au titre de l'année 2026 :

### **4 possibilités**

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Responsable de structure	Délégation régionale
00545954	GOMEZ Christophe	ATP1	A	U1111	WALZER Thierry	Auvergne-Rhône-Alpes
00543440	JAQUET Mélissa-Bronislava	ATP1	A	U1215	OLIET Stéphane	Nouvelle Aquitaine
00536465	MUAMBA KAJANENDE Christine	ATP1	A	U1138	ZUCMAN-ROSSI Jessica	Paris-IDF Centre-Est

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Responsable de structure	Délégation régionale
00547791	RACUNICA Ruby	ATP2	A	U1215	OLIET Stéphane	Nouvelle Aquitaine

**Article 2 :** La part respective des femmes et des hommes promouvables est de 50 % chacune. Celle des fonctionnaires inscrits sur la présente liste d'aptitude à l'article 1 est de 75 % de femmes et 25 % d'hommes.

Fait à Paris, le 17/12/2025

Le Président-directeur général

Pr Didier SAMUEL